

Commerce Infos

LE MAGAZINE DES COMMERÇANTS
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CAEN

EDITO



Évolutions socio-économiques et réglementaires, développement de l'e-commerce, nouveaux comportements des consommateurs... les centres-villes et les commerces doivent rapidement réagir et s'adapter à ces nouvelles données. Avec *Commerce Infos*, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen réaffirme son engagement pour le développement et l'équilibre du commerce local. Conscients des enjeux économiques résultant du commerce de proximité, notre volonté est d'apporter des solutions réalistes et des outils tangibles devant permettre à chaque forme de commerce de trouver et de confirmer sa place. Une enquête réalisée auprès de commerçants de toute la circonscription a permis de mettre en avant des besoins d'informations concrètes, claires et utiles afin de faire vivre vos fonds de commerce. *Commerce Infos* sera donc la réponse à ces attentes, et le nouvel outil d'information dédié aux commerçants.

L'équipe Commerce
de la CCI de Caen

LES RENCONTRES DU COMMERCE

→ Pour leur 4^{ème} édition, les Rencontres du Commerce organisées par la CCI de Caen vont au devant des commerçants en différents points du département.



Après trois éditions à Caen, les commerçants avaient souhaité voir les Rencontres du Commerce se rapprocher de leur bassin de vie et de la réalité de leur terrain. Ce sera chose faite pour cette 4^e édition, dont la première Rencontre du Commerce aura lieu le 25 septembre à Falaise. Même chose au Pays du Bocage, le lundi 27 octobre à Vire, puis à Bayeux le lundi 17 novembre et, enfin, à Luc-sur-Mer, le 24 novembre. L'esprit et les objectifs restent les mêmes : opérations croisées avec la grande distribution, mutualisation des coûts... comme de nombreuses actions qui ont été mises en place, à titre individuel ou au sein des unions commerciales.

L'heure est aujourd'hui au bilan de ces opérations. Ainsi, les différentes unions commerciales viendront partager avec leurs homologues leurs expériences sur les actions

menées avec succès sur leur territoire. L'occasion également de faire le point sur les nouvelles mesures qui intéressent directement les commerçants intégrés à la Loi de Modernisation de l'Économie (LME). Quelles conséquences pour les professionnels ? Les experts seront là pour répondre aux questions des commerçants. Le cabinet de consultant « Obsand » présentera les évolutions récentes des attentes des consommateurs. Quel plan d'actions mettre en place face à ces dernières tendances ? Enfin, les Rencontres du Commerce, pragmatiques, gratuites et ouvertes à tous se termineront, comme chaque fois, autour d'un cocktail.

Contact CCI :
Michèle Aron
au 02 31 54 55 74
ou maron@caen.cci.fr

→ Les prochaines Rencontres du Commerce se dérouleront à :

- **Falaise**, le 25 septembre à 19h30 au château de la Fresnaye.
- **Vire**, le 27 octobre à 14h00 à la mairie.
- **Bayeux**, le lundi 17 novembre à 9h00 à l'auditorium, rue St Laurent.
- **Luc-sur-Mer**, le 24 novembre à 19h30 au Casino.

LA CCI DE CAEN ET VOUS ...

➔ *Pour freiner l'évasion commerciale et maintenir un tissu d'activités intramuros, les communes adoptent une stratégie plus interventionniste. La CCI de Caen les aide !*

« Le dernier commerce qui ferme et c'est la commune qui meurt. » Le refrain est connu, pas démodé. L'heure est à la « périphérisation » des activités. Partout se redessinent les pôles commerciaux, de nouvelles formes de commerces émergent et la périurbanisation ramène en zone rurale de nouveaux habitants venus de la ville. « Nous avons de plus en plus un rôle de médiateur auprès des maires et des commerçants sur ces problématiques de maintien ou de développement commercial dans les centres villes, confie Laurent Moquet, Conseiller Technique au Commerce à la CCI. Les uns et les autres ont des responsabilités complémentaires, mais ne parviennent pas toujours à se comprendre. Je propose aux élus d'être plus à l'écoute des commerçants et j'aide ces derniers à s'organiser pour prendre des initiatives constructives, car les pouvoirs du maire restent limités ». Il est important que les commerçants s'impliquent dans les commissions municipales et que les maires rencontrent les commerçants.

Appui à la décision

La CCI, à travers les études, enquêtes et autres perspectives qu'elle peut donner, joue son rôle d'appui auprès des élus. L'attractivité d'un centre repose sur l'offre commerciale et les aménagements urbains. Les deux sont liés. Des vitrines et des parkings. Des étals et des trottoirs fleuris. Dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), la CCI propose un accompagnement des communes sur des opérations collectives et individuelles. « **Qu'il s'agisse d'aménager un centre bourg pour faciliter le stationnement ou développer les surfaces piétonnières, ou de maintenir le dernier commerce, voire d'en recréer un, nous intervenons sur l'aide aux montages de dossiers ou des études de potentiel** », détaille Laurent Moquet.

Plus simplement, il suffit parfois de quelques bonnes idées, souvent piochées chez d'autres.

Des idées riches et variées

Pour promouvoir ses commerçants :

- Courseulles-sur-Mer a édité un livre de photos
- L'association des commerçants de Thury-Harcourt a sorti un livret présentant tous ses métiers



- La Côte de Nacre a recruté un animateur commercial et propose un chéquier avantage
- Bayeux fait travailler ensemble hypermarchés et commerces de centre ville...

L'attractivité ne se décrète pas ; elle se gagne.
La CCI est une boîte à idées et à outils. A utiliser sans modération !

Que peut faire la Mairie ?

Si leurs pouvoirs ne sont pas illimités, les communes ont toutefois une marge de manœuvre sur le développement commercial de leurs centres.

- **Elles décident** de l'organisation de la circulation et des flux, de la modernisation du centre-ville (aménagement d'un centre bourg, parcs de stationnements), du développement des zones commerciales et artisanales, de l'organisation du marché non sédentaire, de la signalétique commerciale et d'entrée de ville.
- **Elles soutiennent**, financièrement et logistiquement, les associations de commerçants et le comité des fêtes et assurent ainsi la promotion de la ville et de ses forces. Elles disposent d'une voix à la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) qui donne son avis sur toute création ou extension de magasin de plus de 300 m².
- Enfin, depuis la loi Raffarin sur l'urbanisme commercial, **elles peuvent exercer leur droit de préemption sur les fonds de commerce et les baux commerciaux**, à condition de délimiter, au préalable, un périmètre de sauvegarde à l'intérieur duquel peut s'exercer ce droit. La CCI doit réaliser à la demande du maire une analyse du commerce et de l'artisanat situé dans ce périmètre.

Contact CCI :
Laurent Moquet
au 02 31 54 55 72
ou lmoquet@caen.cci.fr

PORTRAIT D'UN COMMERÇANT

→ Deux ans après avoir lancé son projet, Corinne Le Galou, opticienne de 26 ans, réalise le chemin parcouru, et ce qu'il lui reste à accomplir. Fin 2005, elle décide de reprendre un fonds de commerce, à Ouistreham. Après deux ans d'exercice que peut-on en retenir ?

Corinne Le Galou, gérante du magasin Corinne Optique à Ouistreham.



Un BTS Opticien Lunettier en poche, et quelques expériences professionnelles plus tard, Corinne décide de se lancer dans la grande aventure : devenir indépendante.

Pour quelles raisons avez-vous décidé de vous mettre à votre compte ?

Pour une raison simple, je voulais m'investir encore plus dans mon travail, que j'aime profondément. J'ai donc choisi de le faire pour moi. Je souhaitais également garder un travail à dimension humaine, où le

contact avec les clients est réel. C'est ce que permet un tel projet. J'ai eu la chance de trouver ce fonds de commerce, à Ouistreham, dans un environnement également favorable à ce genre de contacts.

Comment avez-vous monté ce projet ?

L'envie de me mettre à mon compte se faisait sentir depuis longtemps. Fin 2005, j'ai donc entamé les démarches nécessaires et ai pris contact avec ma banque, afin d'obtenir des prêts. Celle-ci m'a orientée vers la Chambre de Commerce

et d'Industrie de Caen, qui m'a soutenue et m'a aidée à monter le dossier pour lancer mon projet. Ensuite, tout est allé assez vite, achat des stocks, mise en place de la vitrine, remise des clés... et me voilà.

Que retirez-vous de cette expérience, aujourd'hui ?

Je ne réalisais pas, au départ, à quel point il peut être compliqué de gérer un fonds de commerce et d'être à son compte, et j'ai eu quelques difficultés à me lancer. Il y a une foule de choses que j'ai dû apprendre au fur et à mesure. Mais

au final, je ne regrette absolument pas. Corinne Optique enregistre une hausse de 82% de son chiffre d'affaires, par rapport à 2006, année de son ouverture.

Et l'avenir ?

A dimension humaine ! Le commerce, c'est avant tout le contact humain. Je souhaite rester indépendante. Néanmoins, je pense embaucher une personne d'ici un an, si tout va bien.

Contact :
Corinne Optique,
47, avenue de la Mer
14150 Ouistreham
Tél. : 02 31 96 92 55

E-COMMERCE

61 %

des internautes ont consulté un site e-commerce avant d'acheter en magasin.

+30 %

d'augmentation du chiffre d'affaires réalisé par les commerçants français sur Internet entre 2006 et 2007.

achatcaen.com

En ligne depuis mars 2005, www.achatcaen.com compte aujourd'hui 130 commerçants, et accueille en moyenne 45 627 visiteurs par mois.

achatbayeux.com

À l'occasion du lancement du site www.achatbayeux.com, Serge Foucher, Président de la CCI de Caen et Philippe Trombetta, Président d'Espace Action à Bayeux, avaient convié la presse pour l'ouverture du site Internet en présence des partenaires de l'opération : La Mairie de Bayeux, la Communauté de Communes

Bayeux Intercom, Espace Action Bayeux, la Caisse d'Épargne de Basse-Normandie et de nombreux commerçants. A ce jour une vingtaine de commerçants sont inscrits.

Contact CCI :
Jérôme Delamare
au 02 31 54 55 71
ou jdelamare@caen.cci.fr



LES ACCUEILS DÉCENTRALISÉS DE LA CCI

→ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen plus proche de vous.

Afin d'être encore plus proche de ses ressortissants, (commerçants, industriels et prestataires de services), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen a souhaité mettre en place, en partenariat avec les élus locaux des permanences décentralisées à Bayeux, Condé-sur-Noireau, Vire et Falaise. La création de ces points d'accueil complète l'action des conseillers « entreprise »

de la CCI qui sont tous les jours sur le terrain. Claudie Rouxel a pour mission d'accueillir les chefs d'entreprise et porteurs de projet, d'effectuer des visites d'entreprise. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe du service commerce et les UCIA.

Contact CCI :
Claudie Rouxel
au 06 82 38 65 05
ou espacecci@caen.cci.fr

→ Rappel des accueils décentralisés :

■ **A Bayeux** : le Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 dans les locaux d'Esplanade Action, 2 rue de la Poissonnerie.

■ **A Condé-sur-Noireau** : le Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30 dans les locaux de l'Office du Tourisme, 29, rue du Six Juin.

■ **A Vire** : le Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30 dans les locaux de Vire Avenir, Square de la Résistance, rue André Halbout.

■ **A Falaise** : le Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30 dans les locaux de la Communauté de Communes, 9, avenue du Général de Gaulle.

INFOS PRATIQUES

Une équipe à votre écoute

■ Jean-Marc Carpentier, Vice-Président de la CCI de Caen en charge du Commerce

■ Christian Heiz, Président de la Commission Commerce de la CCI de Caen

■ Michèle Aron, Responsable du service Commerce

■ Laurent Moquet, Conseiller technique

■ Jérôme Delamare, Conseiller technique

■ Frédéric Lefebvre, Coordinateur des UCIA de la Côte de Nacre

■ Olivier Faudet, Coordinateur UCIA Vire Avenir

■ Valérie Lanièce, Coordinatrice UCIA Espace Action Bayeux

■ Annie Dominski, Assistante

■ Antoinette Paublan, Assistante

Contact CCI :
Service commerce
au 02 31 54 55 73
ou commerce@caen.cci.fr

Juridique

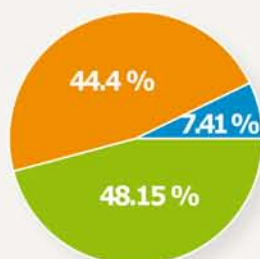
■ **ABORDER L'ÂGE DE LA RETRAITE** - Nouvelle contribution patronale sur les indemnités de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur - Loi Fin.Séc.Soc.2008, art 16. Le taux de cette contribution est fixé à 25% sur les indemnités versées du 11 Octobre 2007 au 31 décembre 2008 ; puis, de 50% à compter du 1^{er} Janvier 2009. L'Urssaf est compétente pour la recouvrer.

■ **RUPTURE CONTRAT DE TRAVAIL**, quel qu'en soit le mode (licenciement, démission, etc...) - Remise tardive de l'attestation ASSEDIC vaut préjudice (Cass.soc.13 juin 2007). Veillez donc à bien la lui remettre lorsque votre salarié quitte l'entreprise, pour ne pas avoir ensuite à lui verser des dommages & intérêts qui lui seront « automatiquement » accordés.

■ **CESSION DE FONDS DE COMMERCE & BAIL COMMERCIAL** - La Loi en faveur des PME du 2 Août 2005, art 58 a institué au profit des communes un droit de préemption en cas de cession de FC ou de baux commerciaux dans des périmètres de sauvegarde du commerce de proximité délimités par le conseil municipal.

Contact CCI :
Eveline Sauvage
au 02 31 54 55 69
ou esauvage@caen.cci.fr

Chiffres : Soldes d'été 2008



44,4 % des commerçants estiment avoir réalisé moins de chiffre d'affaires cet été que l'année dernière à la même période. 48,15 % n'ont pas vu de différence par rapport aux soldes de l'été dernier, et, enfin, 7,41% pensent avoir augmenté leur chiffre d'affaires durant les soldes d'été 2008.

Agenda

→ EN OCTOBRE

■ **Mardi 21**
Soirée du Commerce Caennais, de 19h à 22h, à l'hôtel Mercure, 1 rue de Courtonne, à Caen.

■ **Mercredi 22**
Remise des Trophées Espoirs de l'Economie à 18h à la CCI de Caen.

Pour plus d'informations, consultez *Le Partenaire*, le magazine de la CCI de Caen ou connectez-vous sur www.caen.cci.fr